

Désaffiliation épargne « jeunes »

Nom :

Prénom :

N° registre national :

Rue, N° (Bte) :

Code Postal et localité :

N° fixe ou GSM : Email :

Je soussigné(e), nom :prénom : né(e)

leet domicilié(e) à : rue, N° (Bte) :

code postal et localité :, sollicite le remboursement

des sommes épargnées concernant le dossier EP : pour la raison suivante :

Mariage

Cohabitation légale*

30 ans

Démission volontaire

Démission obligatoire

Le montant est à verser sur le compte bancaire appartenant au bénéficiaire de l'épargne :

IBAN : BE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ ou international :

BIC : _ _ _ _ _ _ _ _

compte ouvert au nom de : nom prénom :

Numéro de carte d'Identité : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Dans le cas de bénéficiaire mineur, la partie ayant reçu le remboursement (père, mère, tuteur ou toute autre personne chargée de l'administration des biens du mineur) s'engage à restituer la somme perçue en cas de difficultés ou contestations ultérieures du bénéficiaire de l'épargne.

Date et signature :

Toute demande de remboursement doit être accompagnée d'une copie de la carte d'identité.

Dans le cas d'une mutation, le dossier doit muter en EP dans la nouvelle OA à condition qu'il y ait une possibilité de *continuité*.

Notez qu'une cohabitation légale n'entraîne pas d'obligation de remboursement de l'EJ, il est possible de poursuivre l'épargne jusqu'au mariage (si il a lieu avant les 30 ans). Si il n'y a pas de mariage, un remboursement sera fait sur base de la date de la cohabitation légale.

*S'il s'agit d'une cohabitation légale, merci de joindre une attestation de cohabitation délivrée par l'administration communale de votre lieu de résidence.

En cas de mariage, joindre une copie de l'acte de mariage.

En cas de décès, joindre une copie de l'acte notarié désignant les héritiers.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à contacter notre délégué à la protection des données via privacy@lamn.be ou par courrier à l'adresse suivante : La Mutualité Neutre , rue des Dames Blanches 24 , 5000 NAMUR.

